

# PÔLE TERRITORIAL JEAN BOSCO HEDERA

Le 1 juin 2026.

## **Appel à candidatures et profil en vue de l'engagement temporaire au sein de l'équipe pluridisciplinaire du pôle territorial Jean Bosco Hederatel que prévu par l'article 6.2.6-5 du Code de l'enseignement.**

Le PO de l'école siège (Ecole Jean Bosco -venelle des Sorbiers à 1450 Chastre / Les Ecoles de l'Acis asbl – 33-34, avenue de la Pairelle à 5000 Namur) du pôle territorial Hedera (rue Barbier 12 à 1300 Wavre) lance un appel à candidatures dans le cadre du recrutement de son équipe pluridisciplinaire pour l'année scolaire 2026- 2027.

- En interne aux membres temporaires et définitifs du personnel de l'école siège du Pôle et des écoles d'enseignement spécialisé ayant signé une convention de partenariat avec le Pôle – Palier 1.
- En externe aux membres du personnel temporaires et définitifs d'autres écoles spécialisées non-partenaires du Pôle, d'écoles ordinaires, de CPMS – Palier 2.
- A tout autre candidat – palier 3.

### **En externe, l'engagement est ouvert aux fonctions / regroupements de fonctions suivantes :**

- Logopède spécialisé.e dans le domaine de la surdité.
- Psychologue spécialisé.e dans le domaine de la surdité.
- Educateur.trice spécialisé.e dans le domaine de la surdité.
- Enseignant.e spécialisé.e dans le domaine de la surdité

**Volumes de charge d'engagement possibles :** 27/36, 29/36 ou 36/36.

### **Le/la candidat(e) fera preuve des aptitudes suivantes :**

- Connaissances relatives à la surdité : langue des signes, aménagements scolaires, etc.
- Bonne communication écrite et orale.
- Permis de conduire et voiture.
- Connaissances des troubles d'apprentissage, des moyens de compensation, des outils numériques et des AR sont un atout.

# PÔLE TERRITORIAL JEAN BOSCO HEDERA

## Le/la candidat(e) fera preuve des attitudes suivantes :

- Flexibilité dans ses horaires : déplacements fréquents.
- Capacités relationnelles et à travailler en équipe : adaptation à des équipes différentes.
- Sens de l'écoute, empathie et assertivité.
- Esprit d'initiative et d'autonomie, dans le respect du cadre du Pôle.
- Investissement dans un des axes/ cellules/ équipes spécifiques du Pôle.
- Flexibilité et adaptation aux circonstances.
- Sens de l'organisation et de priorisation des tâches.
- Réflexivité et sens critique concernant ses pratiques professionnelles.
- Créativité.

Profil de fonction générique : Outre le profil spécifique mentionné ci-dessus, le Pôle territorial exerce les missions suivantes tel que prévu à l'article 6.2.3-1 du Code de l'enseignement :

- **Missions relatives à l'accompagnement des écoles coopérantes du Pôle :**
  - informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;
  - assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;
  - accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;
  - accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.
- **Missions relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans les écoles coopérantes du Pôle**
  - accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;
  - accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de l'échelle des besoins visée à l'article 6.2.5-4, alinéa 2 du Code de l'enseignement ;

# PÔLE TERRITORIAL JEAN BOSCO HEDERA

- collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;
- accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.

**Le PO de l'école siège du pôle a pris soin, en établissant cet appel, de garantir le caractère cohérent et pluridisciplinaire de la composition du cadre du personnel du pôle territorial.**

A partir du 24 août 2026, la/le membre du personnel assurera son entrée en fonction au Pôle jusqu'au 02 juillet 2027.

## Procédure

Pour les candidats au palier 1 faisant à ce jour partie de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle : Complétion du formulaire de candidature envoyé par les coordonnatrices du Pôle ce 01 juin 2026 et à remplir au plus tard pour le 15 juin 2026 à 12h30.

Pour les candidats des paliers 2 et 3 ne faisant pas partie de l'équipe du Pôle :  
Le dossier de candidature (CV et lettre de motivation) doit être envoyé par courriel avec accusé de réception à l'adresse mail suivante : [hedera.jeanbosco@acis-asbl.be](mailto:hedera.jeanbosco@acis-asbl.be) pour le 15 juin 2026 au plus tard.  
Tout complément d'information peut être obtenu auprès de Madame Caroline Jacquet, coordonnatrices du pôle territorial : 0491 96 12 00.

Michel Cosyn, Directeur